



Tournoi Pee-Wee Bantam Drummondville règlements 2023

1. RÈGLEMENTS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les règlements du tournoi sont ceux de la F.Q.H.G. et ceux de l'A.C.H.A.

2. HEURE D'ARRIVÉE

Les responsables et joueurs de l'équipe devront se présenter au moins 1h00 heure (60 minutes) avant le début de chaque partie.

3. ENDROIT DE COMPÉTITION

Les parties seront majoritairement disputées à l'Olympia Yvan Cournoyer (Sur les deux glaces), mais aussi au Centre-Marcel Dionne et à l'aréna Girardin.

4. ENTRÉE AU TOURNOI

L'entrée au tournoi est gratuite

5. ÉQUIPEMENT

La direction du tournoi ne se tient pas responsable des objets volés ou perdus. Lors de son arrivée, l'équipe devra assigner une personne pour surveiller l'équipement des joueurs jusqu'à ce qu'un préposé leur indique que leur chambre est disponible. Si elle le désire, elle devra fournir son propre cadenas.

6. VESTIAIRES DES JOUEURS

6.1 Seules les personnes ayant signé des contrats de la F.Q.H.G. y seront admises.

6.2 Les dirigeants des équipes devront voir à ce que les vestiaires soient **libérés 30 minutes** après la fin de la partie afin de ne pas retarder indûment les activités normales du tournoi.

6.3 Le vestiaire doit être laissé dans **un bon état et propre** après la partie, tout bris sera facturé à l'équipe.

7. BANC DE L'ÉQUIPE « LOCAL » OU « VISITEUR ».

Le fait qu'une équipe soit locale ou visiteuse est déterminé par le calendrier du tournoi et par tirage au sort avant le tournoi. Aucune argumentation ne sera tolérée à ce sujet.

8. COULEURS CONFONDANTES DES GILETS

La couleur des chandails est déterminée comme suit :

Local : Couleur foncé

Visiteur : Couleur pâle

9. RÈGLEMENTS

9.1 **Gardiens de but:** Toute équipe peut aligner un ou deux gardiens de but. Cependant si une équipe aligne seulement un seul gardien et que celui-ci se blesse durant la partie, **dix minutes** seront accordées à un joueur déjà en uniforme pour revêtir l'équipement de gardien de but.

9.2 Aucun remboursement ne sera effectué, si une équipe ne peut se présenter, elle perdra le match 3 à 0 automatiquement.

10. Durée des parties

1. Trois (3) périodes chronométrées de douze (12) minutes.
2. Toutes les **demi-finales** et **finale**s seront de deux périodes chronométrées de 12 minutes et la 3^e période de quinze (15) minutes.
3. Les **finale**s débiteront avec une glace neuve
4. Un temps d'arrêt pour chaque équipe sera permis par match en **demi-finales** et **finale**
5. Lorsqu'il y aura une différence dans le pointage de **sept buts et plus**, le chronomètre deviendra en continue et ce jusqu'à la fin de la partie (peu importe la période). Les équipes n'auront plus de temps d'arrêt. (règlement HQ 9.6.5c)
6. La surface de la glace sera faite entre la 2^e et la 3^e période

11. CLASSEMENT DES ÉQUIPES

11.1 Pour toutes les divisions et classes : Lors des parties préliminaires (pool) il peut y avoir des parties nulles.

11.2 Lors des parties des parties à élimination, en cas d'égalité le règlement 9.7.1 PÉRIODES DE SURTEMPS de Hockey Québec s'appliquera. C'est-à-dire :

- a) Une seule période supplémentaire de cinq (5) minutes à temps arrêté, avec un alignement de quatre (4) joueurs par équipe plus un gardien de but, à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match. **Pour les demi-finales et finale**s, le temps de jeu pour la prolongation sera de **10 minutes**.
- b) Après cette période de surtemps de cinq (5) minutes, si l'égalité persiste il y aura fusillade telle que stipulé dans l'article 9.7.2 de la réglementation d'Hockey Québec.

12. PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT AVANT LA PARTIE

Une période d'échauffement de trois minutes est allouée avant chaque partie.

13. HORAIRE DU TOURNOI

Le calendrier des parties est l'horaire officiel du tournoi, consultez le site web pour avoir l'horaire officiel du tournoi.

[L'Horaire sera ici](#)

14. DISPOSITIONS DIVERSES

14.1 EN TOUT TEMPS, LA DIRECTION DU TOURNOI SE RÉSERVE LE DROIT D'ARRÊTER UNE PARTIE EN COURS SI LE DÉROULEMENT DE CETTE PARTIE EST TEL QUE LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS EST COMPROMISE. LE RÉSULTAT DE LA PARTIE SERA ALORS CELUI QUI PRÉVALAIT AU MOMENT DE L'ARRÊT.

14.2 SI UN LITIGE SURVIENT RELATIVEMENT À UN RÈGLEMENT, SEUL LE GÉRANT ET L'ENTRAÎNEUR-CHEF DE L'ÉQUIPE SERONT ADMIS À DISCUTER AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DU TOURNOI.

14.3 LE COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI SE RÉSERVE LE DROIT DE **DÉBUTER UNE PARTIE 10 MINUTES EN AVANCE**

**Le comité organisateur tien à vous remercier
de votre participation et vous souhaite la
meilleure des chances!**